

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 27 Juin 2022

DELIBERATION

2022/ 46 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.

ASSOCIATION PLANETE JEUNES – Participation au projet « Sorties Familiales 2022 »

L'association « Planète Jeunes » a été créée en septembre 1998 et a pour objet : la promotion des activités socio-éducatives, le développement de différentes disciplines sportives et culturelles, l'organisation des activités de loisirs en partenariat avec d'autres structures et associations ainsi que la mise en œuvre des actions dans le cadre d'une politique de développement social dans les quartiers.

Dans le cadre de ces actions, il est prévu d'organiser des sorties familiales durant l'été 2022 à destination des familles lommoises qui ne partiront pas en vacances.

Le budget total de cet événement est de 9.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 7.000 €.

ASSOCIATION PLANETE JEUNES - Concert « Sound of » édition 2022

L'association « Planète Jeunes » a été créée en septembre 1998 et a pour objet : la promotion des activités socio-éducatives, le développement de différentes disciplines sportives et culturelles, l'organisation des activités de loisirs en partenariat avec d'autres structures et associations ainsi que la mise en œuvre des actions dans le cadre d'une politique de développement social dans les quartiers.

Dans le cadre de ces actions, un concert se déroule tous les ans à la Maison Folie Beaulieu. Ces concerts, intitulés « Sound Of » mettent un groupe international à l'honneur en accueillant des artistes locaux reprenant les succès de celui-ci.

En 2022, ce sera le groupe Linkin Park dont les chansons seront interprétées par les groupes Science et Météora.

Le budget total de cet événement est de 1.530 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 800 €.

ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE – « Les fenêtres qui parlent 2022 »

L'association a pour objet de contribuer à l'animation du quartier Humanicité dans une perspective de vivre ensemble en cohérence avec les spécificités du quartier lui-même.

C'est dans ce cadre que l'association participe à l'opération « Les Fenêtres Qui Parlent » depuis 3 ans. Cette année, il s'agit de réaliser un film avec les habitants et les structures du quartier. Des extraits et des réalisations spécifiques (photos, collages, peintures) seront présentés à cette occasion. L'association BIP sera porteuse du projet.

Le budget total de l'opération est de 1.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 500 €.

ASSOCIATION ET VOUS TROUVEZ ÇA DROLE / CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE – participation à la programmation circassienne

L'association « Et vous trouvez ça drôle » Centre Régional des Arts du Cirque (CRAC) propose chaque saison une programmation circassienne « Hors les Murs » en partenariat avec la Maison Folie Beaulieu, dans les parcs de la ville, à la Maison Folie Beaulieu ou dans l'espace public. Ces projets permettent de présenter le travail du Centre Régional des Arts du Cirque Hors les Murs pour un public ne fréquentant pas la structure.

Le budget total de l'opération est de 37.890 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 5.000 €.

COLLEGE JEAN JAURES – Projet « Cultures Urbaines »

Le Collège Jean Jaurès souhaite construire des projets interdisciplinaires liés aux facteurs socio-historiques et au contenu du mouvement hip-hop (étude des codes culturels et mise en scène de ceux-ci).

Le budget total de l'opération est de 2.100 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 300 €.

COLLEGE JEAN JAURES – Projet « Cultures à Paris »

Le Collège Jean Jaurès souhaite mettre en valeur l'option « latin » par la découverte d'une ville à haut rayonnement culturel (Paris)

Le budget total de l'opération est de 4.676 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 200 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 7.000 € à Planète Jeunes (SIRET : 499 120 178 00011) ;
 - 800 € à Planète Jeunes (SIRET : 499 120 178 00011) ;
 - 500 € à Vivre Ensemble A Humanité (SIRET : 840 398 622 00018) ;
 - 5.000 € à Et Vous Trouvez Ça Drôle (SIRET : 397 679 671 00024) ;
 - 300 € au Collège Jean Jaurès (N° SIRET : 195 901 319 00010) ;
 - 200 € au Collège Jean Jaurès (N° SIRET : 195 901 319 00010) ;

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les avenants ci-annexés ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 13.300 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 311 - Opération n° 1079 :
Soutien aux associations culturelles - code service : NEN ;
 - 500 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 :
Soutien aux associations scolaires - code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme